

Association

CAMPAGNE FDVA 2025 : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « FONCTIONNEMENT ET ACTIONS INNOVANTES »

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est un dispositif financier de l'État, de soutien au développement de la vie associative. Déposez votre demande de subvention avant le 28 février 2025 !

Publié le 12 décembre 2024

Ce dispositif se décline en 2 modalités de financement distinctes :

- Un soutien aux associations souhaitant développer la formation des bénévoles : le FDVA 1 (à déposer auprès de la DRAJES) ;
- Un soutien au fonctionnement et aux projets innovants des associations : le FDVA 2 (bénéficiaires et modalités ci-dessous).

Tous les secteurs associatifs sont concernés, **à l'exception du sport pour le volet formation** . Les petites associations, non employeuses ou employant **au plus 5 ETP** (Emploi Temps Plein), sont une cible privilégiée de ce dispositif, sans exclure les associations plus grandes ou celles dédiées à l'accompagnement des petites associations locales dans le cadre du réseau **Guid'Asso**.

Les modalités d'octroi sont fixées par l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) diffusé par la Délégation régionale académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France (DRAJES). Il précise les conditions d'éligibilité, les priorités et modalités de financement, ainsi que la procédure de transmission du dossier de demande de subvention.

Les dossiers de demande de subvention sont à déposer **du 1^{er} janvier au 28 février 2025 inclus (date butoir)** , uniquement sur le service « compte asso » :

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> (<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>)

ATTENTION :

- Les associations n'étant pas en conformité administrative (nom de l'association et adresse du siège social identiques sur les documents RNA, SIRET et RIB) lors de leur demande ne seront pas retenues pour ce subventionnement ;
- Un même projet innovant ne pourra être financé qu'une seule fois, seront exclus les projets déjà financés en 2024.

Retrouvez plus d'infos sur le site de la DRAJES :

<https://hauts-de-france.drjcs.gouv.fr/> (<https://hauts-de-france.drjcs.gouv.fr/>)



AIDES AUX ASSOCIATIONS

[Retrouvez les dispositifs d'aides aux associations du Département de l'Oise](https://oise.fr/actions/sport-vie-associative/aide-aux-associations)

(<https://oise.fr/actions/sport-vie-associative/aide-aux-associations>)